



MUNICIPALITÉ
SAINT-PROSPER
DORCHESTER

Le 15 janvier 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue 08 janvier 2018, et à laquelle étaient présents le Maire, M. Richard Couët et les conseillers suivants : Mme Marie-Noëlle Goulet et MM Marcel Larochelle, Alain Maheux, Donald Tanguay, Jérôme Giguère et Guylain Turcotte.

18-01-025

Municipalité alliée contre la violence

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1).

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

Considérant que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par M. Donald Tanguay

Résolu de proclamer Saint-Prosper municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Vraie copie conforme



Dany Desjardins
Directeur général et
Secrétaire-trésorier